

Ce qui est permis

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 48

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'arrosoir.

CONSTANT, le jovial vigneron, connu comme le loup blanc dans tout le district, à cause de son inaltérable bonne humeur et de ses mille et une historiettes plus facétieuses les unes que les autres, Constant, ayant distillé son marc, se rafraîchissait d'un verre de bourru à la petite pinte borgne de ses vieux parents. Autour de lui, les habitués faisaient cercle, dans l'attente de quelque joyeux récit. Mais, le vigneron, absorbé dans la lecture de la *Revue*, ne semblait pas se douter de la présence de ses voisins de table.

— N... de... D... ! s'écria-t-il soudain en jetant le journal si rudement que les verres et les choppines en vacillèrent.

— Que du diable y a-t-il, Constant ? fit l'un des hommes.

— Il y a qu'ils ont ratifié le traité avec l'Espagne !... C'est du propre !

— Pas moyen !

— C'est pourtant la vérité vraie, reprit Constant, lisez seulement les dépêches de Berne... *Tonnerre* !... Nous voilà engueusés en première !... Ça me tourne le sang, cette affaire !... Dites donc, vous autres, vous savez que je ne suis pas un anarchiste, eh bien ! si mon ancien commandant de bataillon me disait, comme je vous parle : « Carabinier Constant, on va marcher cette nuit sur le Palais fédéral », je lui répondrais : « A vos ordres, major », et je remplirais de cartouches non-seulement ma giberne, mais encore mon sac à pain... Seulement, on n'y va plus comme ça, au jour d'aujourd'hui ; c'est plus la mode, quoi !

— En attendant, ça ne nous empêchera pas de reprendre un verre, hein, Constant ?

— Non, je suis trop en colère... Il faut que j'aille prendre le frais un moment. Après, on verra.

Constant sortit sans même avoir vidé ses trois décis.

Chagrinés par son départ, autant que par la mauvaise nouvelle de Berne, les consommateurs demeurèrent muets.

— Si Constant ne revient pas d'abord, fit enfin l'un d'eux, je m'en vais me coucher.

— Moi aussi, dit un autre.

Mais, dans l'entrebâillement de la porte, Constant se montra de nouveau. La brise du soir avait apparemment dissipé sa mauvaise humeur. Sous sa casquette de feutre, ses yeux clairs pétillaient de malice, comme à l'ordinaire. Il reprit sa place au milieu de ses connaissances et, ayant rempli son verre, trinqua à la ronde en riant tout haut.

Comme tous l'interrogeaient du regard, il essuya sa moustache fauve du revers de la main, et dit :

— Je ris en pensant aux carabiniers d'autrefois et au coup de l'arrosoir... Vous savez qu'on a fait ce célèbre camp de Bataclan, en 79, et qu'on avait fichu à l'ennemi une de ces repasées dont il ne nous a pas encore remerciés. Bref, ce jour-là, on se repassait sur nos lauriers

dans un champ de luzerne, proche de Romanel-sur-Morges. Il faisait une de ces soifs militaires qui vous pèlent la langue, la guerguette, l'estomac et les tripes. « Camarade, que me fait un millionnaire de Vevey, je donnerais bien vingt francs pour avoir seulement un déci de petit blanc ! » — « Montre voir la couleur de ton napoléon, que j'y dis, et dans une demi-heure, la demi-section boira avec toi à la santé de la patrie. » Alors, lui me tend sa pièce jaune et, demi-tour droite, me voilà filant au pas de charge sur la pinte de Romanel.

— Et la permission ?

— Tiens, c'est vrai, je n'y avais pas pensé ! Faudra que j'écrive d'ici au Nouvel-An à mon ancien lieutenant, s'il vit encore, pour la lui demander... Mais ne m'embrouillez pas... J'arrive donc à la pinte : « Avez-vous un arrosoir, que je demande au cafetier, un arrosoir d'attaque ? » — « Oui, y tient quinze litres. » — « Va bien ; vous me remplirez ça de Vinzel ou de St-Saphorin, n'importe, pourvu que ça soit du pur et du frais ; mais, avant tout, passez-moi l'instrument, plus un gros bouchon. » Ce bouchon, je l'enfilai dans le trou du tuyau, au fond de l'arrosoir ; puis, mes quinze litres emmagasinés, je fis remplir à son tour le tuyau de vin de fontaine de première qualité. Vous pensez si j'étais crâne pour rejoindre les camarades ! Je sifflais la marche n° 3 du petit cahier vert, en marquant le pas, quand, au bout de cinq minutes : rau, tau, plau ! rau, tau, plau ! arrive à grandes péta-rades le colonel instructeur.

— Que faites-vous par là ? me demande-t-il brusquement.

— Vous le voyez, mon colonel, je charrie de l'eau pour aller à la section.

— De l'eau ? hum ! je serais curieux d'en tâter.

— A vos ordres, mon colonel.

Et, tirant de ma poche le verre que m'avait prêté le pintier, j'y fais pleurer mon tuyau d'arrosoir.

— A la vôtre, mon colonel, dis-je en lui tendant le verre.

Il y trempe les lèvres et, satisfait, remet son bidet au trot. Mais voilà-t-il pas que, deux minutes plus tard, je tombe sur mon capitaine.

— Carabinier Constant, qu'il me fait, vous venez de la pinte ?

— Oui, mon capitaine.

— Parbleu, tel que je le connais, me disais-je, Constant n'a pas fait un kilomètre par cette chaleur pour aller à l'eau.

— Mon capitaine, à vous je puis tout dire : mon arrosoir à la panse pleine de tisane d'octobre ; quant à de l'eau, on n'y en a mis que dans le col, et le colonel, qui a voulu en goûter, l'a trouvée, ma foi, bien bonne.

Ce bon diable de capitaine ne put s'empêcher de rire, et je rentrai au bivouac sans qu'il m'eût fait la moindre des misères. Mais le plus joli fut qu'il conta la chose, le soir, au dîner des officiers et que le colonel se tordit les côtes comme tout l'état-major : « Capitaine, dit-il au chef de ma compagnie, votre Constant est un farceur,

mais c'est aussi un bon soldat, et son tour est trop plaisant pour que je lui en veuille. Dites-lui seulement qu'il vienne, pour sa punition, me souhaiter le bonsoir avec ses camarades, avant la retraite. »

Un moment après, nous nous trouvions une bande de carabiniers devant le colonel.

— Ah ! vous voilà, nous dit-il de sa grosse voix... Vous voyez ces bouteilles rangées en ordre de bataille sur la table du coin ?... Gardez-à-vous ! guide au centre ! à l'assaut ! et que dans une demi-heure je ne voie plus ici que des cadavres !

Me demandez pas si nous nous le fimes dire deux fois.

V. F.

Ce qui est permis. — Une dame avait cité en tribunal, pour offense, un monsieur qui, très irrévérencieusement, l'avait traitée de « chameau ».

Le tribunal, estimant qu'il y a, en cela, grave infraction aux règles de la galanterie et de la bienséance, condamne le coupable à une amende.

Ce dernier s'exécute. Il n'a rien d'autre à faire.

— Permettez-moi cependant une question, monsieur le président ? dit-il en se retirant.

— Faites.

— Il est défendu de dire « chameau » à une dame, soit. Mais, est-il permis de dire « Madame » à un chameau ?

Le président réstéçhit un instant, consulte la cour du regard, puis, d'un ton solennel :

— Nous ne voyons, en le cas, rien qui soit répréhensible ni contraire aux convenances.

Alors le condamné se tournant vers la plaignante et s'inclinant avec affectation : « Madame, je vous salue ! »

Une question brûlante. — Deux Lausannois suivaient, par une chaude journée de l'été dernier, la route dite « Chemin des paysans », qui va du Chalet-à-Gobet à Peney-le-Jorat. Il n'y a dans ces parages sylvestres pas la moindre auberge sur un parcours de deux lieues.

— Quand donc trouverons-nous de quoi nous restaurer ? fit l'un des deux promeneurs qui tirait la langue depuis un bon moment.

— Ça, répondit l'autre, c'est ce qu'on peut appeler une question brûlante.

La charité, s'il vous plaît. — Madame, dit une bobonne à sa maîtresse, il y a dans la cour un pauvre sourd-muet qui demande l'aumône.

— Est-il vraiment sourd et muet ?

— Du moins à ce qu'il dit.

Chez les bonnes âmes.

Le syndic de X... a fondé un asile pour les orphelins. Dernièrement, selon son usage, il faisait une allocution chaleureuse en faveur de ses chers petits protégés, lorsqu'il crut s'apercevoir que, malgré toutes les ressources de son éloquence, l'appel qu'il adressait à la charité de ses auditeurs ne produisait sur eux